



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 30 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL présente les mesures nationales de maîtrise de la production laitière

Le Conseil des Ministres de l'agriculture de l'Union européenne du 18 juillet dernier a adopté des mesures pour permettre la réduction de la production de lait. Ces mesures de régulation du marché, demandées par Stéphane LE FOLL depuis plusieurs mois, permettent d'indemniser les producteurs réduisant leur production. Elles visent à répondre au déséquilibre de marché du lait qui a entraîné la baisse exceptionnelle de prix constatée depuis plus d'un an.

Ainsi une enveloppe de 150 millions d'euros a été mise en place au niveau européen pour réduire la production. Elle permet d'indemniser chaque kilo de lait non produit à hauteur de 14 centimes d'euro.

En parallèle, 350 millions d'euros ont été prévus par l'Union européenne pour apporter un appui aux filières d'élevage en difficulté, en priorité au lait. La France bénéficie dans ce cadre de 49,9 millions d'euros. Stéphane LE FOLL a annoncé, ce jour, à l'occasion d'une réunion avec l'ensemble des professionnels laitiers le **doublement de ce montant avec des crédits nationaux.**

Cet abondement permettra de renforcer la mesure européenne de réduction de la production en apportant un complément de 10 centimes d'euro par kilo non produit. Afin d'éviter de trop nombreux abattages de vaches laitières dans une logique de réduction de la production, qui entrainerait une déstabilisation du marché de la viande, le complément national sera limité aux 5 premiers pourcents de réduction de la production indemnisés dans le cadre de l'enveloppe européenne. Ainsi pour 5 premiers pourcents de réduction de production, **les producteurs diminuant leur production bénéficieront d'une indemnisation de 24 centimes d'euro par kilo. Au-delà de ce plafond, l'indemnisation sera de 14 centimes d'euro par kilo.**

En outre, l'aide de 49,9 millions d'euro et son complément national permettront **d'accompagner les exploitations bovines de lait et de viande qui rencontrent des difficultés de trésorerie. Le Ministre a également indiqué que l'Etat financerait, grâce à ces crédits, une campagne de promotion des viandes de qualité.**

Stéphane LE FOLL salue l'engagement pris par l'interprofession pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures qui doivent redonner des perspectives à la filière.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture